

# Satisfaire les *besoins fondamentaux des enfants* et *garantir leurs droits*, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne

DOMINIQUE GALLET, BERNADETTE GROISON ET EVANNE JEANNE-ROSE

L'enfant est un sujet de droit qui dispose de l'ensemble des droits humains et de droits spécifiques reconnus par la Convention internationale des Droits de l'Enfant. Face aux inégalités, faire vivre ces droits relève d'un engagement collectif.

En mai 2025, le Premier ministre a saisi le CESE pour organiser une Convention citoyenne dédiée aux temps de vie des enfants :

*« Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? »*

L'avis du CESE est l'expression d'une position commune des organisations de la société civile : des syndicats de salariés, des organisations patronales, des associations ou des ONG... Il est une contribution au débat amorcé par la Convention citoyenne qui a rendu son rapport le 23 novembre, et dont le gouvernement s'est engagé à se saisir dans le cadre de larges concertations avec tous les acteurs concernés dont les enfants.

Le CESE défend une ambition claire : reconnaître l'enfant comme le premier acteur de son éducation dans l'ensemble de ses temps et espaces. L'enfant apprend et se construit partout et en tout temps : dans sa famille, au sein d'activités de loisirs, culturelles, sportives, durant les vacances ou lors de moments non dirigés par les adultes, passés seul ou avec des pairs, à l'École et/ou dans la Nature.

Il est inacceptable que des enfants continuent à vivre des privations matérielles (16,2 %), alimentaires (22,8 %), d'accès au savoir (25,4%), ou de lien avec leurs amis en dehors de l'école et de leur foyer (19,2 %). Agir sur les temps de vie de l'enfant ne peut se faire sans agir sur leurs conditions de vie.

Les dix-neuf préconisations formulées dans cet avis s'inscrivent dans **une vision globale des temps de l'enfant** et s'articulent avec les plus de soixante-dix préconisations déjà faites dans les avis précédents du CESE.

## Satisfaire les *besoins fondamentaux des enfants* et garantir leurs droits, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne

AVIS

### 1 INVESTIR DANS L'ENFANCE

Aujourd'hui, 3 millions d'enfants vivent dans la pauvreté, les budgets dédiés à l'enfance sont en situation critique, et les inégalités sociales et territoriales se creusent.

Le CESE préconise de soutenir financièrement les acteurs, afin qu'ils puissent mettre en place une tarification sociale favorisant l'accès aux activités physiques et sportives, le maintien d'un effort budgétaire conséquent et pérenne de l'État et de la Sécurité sociale.

Des services publics de la continuité éducative (SPCE) doivent être lancés pour identifier les besoins des territoires et y répondre en réhabilitant les Projets éducatifs de territoire (PEDT).

### 2 PERMETTRE L'EXERCICE D'UN VÉRITABLE DROIT AU REPOS ET AUX VACANCES

Chaque enfant a droit aux vacances, aux loisirs, au repos et à la nature. Pourtant, près de cinq millions d'enfants ne partent pas en vacances, 30 % des enfants et jusqu'à 70 % des adolescents ne dorment pas suffisamment, 4 enfants sur 10 ne jouent jamais dehors la semaine.

Le CESE recommande de renforcer les actions d'information sur les aides favorisant le départ en vacances, de mettre en place dans chaque structure accueillant des enfants et des jeunes des temps de repos, de calme et de sieste, et de financer les aménagements

permettant de renforcer le lien à la nature et l'éducation au dehors.

### 3 ASSURER LE RESPECT DES DROITS DES ENFANTS

Grâce à l'intégration d'une « clause impact enfance » pour chaque projet de loi et texte réglementaire, il s'agit d'évaluer les conséquences d'un projet de texte normatif sur l'enfance.

Le CESE préconise de transposer la directive européenne relative à l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle et de créer un droit attaché aux obligations parentales.

### 4 ADAPTER LES TEMPS AUX BESOINS DES ENFANTS

Sur les rythmes scolaires, le CESE estime que le statu quo n'est plus tenable pour garantir le bien-être des enfants, et qu'il est nécessaire de faire évoluer les rythmes scolaires dans le cadre d'une concertation avec tous les acteurs concernés y compris les représentants des élèves. Il rejoint la proposition de la Convention citoyenne d'organiser le calendrier scolaire hexagonal avec deux zones de vacances, une alternance de 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances, et le maintien des 8 semaines d'été.

Le CESE appelle aussi à renforcer les moyens alloués à l'ensemble du personnel d'éducation des établissements scolaires afin d'assurer des conditions de travail permettant un meilleur accueil des élèves.

#### LES RAPPORTEURS

##### Dominique Gallet

dominique.gallet@lecese.fr  
01 44 43 64 12

Dominique Gallet représente la CGT. Elle est professeure dans un lycée professionnel.

##### Bernadette Groison

bernadette.groison@lecese.fr  
01 44 43 64 05

Bernadette Groison est ancienne secrétaire générale de la Fédération syndicale unitaire (FSU), qu'elle représente au CESE. Elle est professeure des écoles.

##### Evanne Jeanne-Rose

evanne.jeanne-rose@lecese.fr  
01 44 43 64 41

Evanne Jeanne-Rose est Président de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), membre du Cnajep, qu'il représente au CESE. Il est animateur et formateur.